



Mairie

**COMMUNE DE CHANTEMERLE LES BLES
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 AOUT 2020 A 19 H 30**

Étaient présents : M. ROBIN Vincent, Mme MOUISSAT Lynda, M. MARTIN Michel, Mme VERROT Anna, Mme BETTON Marielle, M. CAMPAGNOLA Eric, Mme FAURE Emmanuelle, Mme LAIGNEAU Jeanine, M. VIGNON Georges, Mme BRUNIERE Aurélie, M. COSTE Ludovic, M. FAURE Elisabeth, M. VOSSIER Patrick.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : M. BESSET Michel et M. GUICHARD Patrick excusés.
Mme BRUNIERE Aurélie a été désignée comme secrétaire de séance.

Convention assistance retraite 2020-2022.

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Drôme, représenté par Eliane GUILLON, Présidente, propose la convention assistance retraite (2020-2022) concernant le contrôle des dossiers, soit pour l'instruction intégrale des dossiers adressées à la CNRACL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention assistance retraite avec le Centre de Gestion de la Drôme.

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces se rapportant à ce poste.

Commission communale des impôts directs.

A la demande de la Direction des Services Fiscaux, le conseil municipal par délibération, propose une liste de douze commissaires titulaires et de douze commissaires suppléants parmi lesquels quatre devront être domiciliés hors de la commune et quatre devront être propriétaires de bois.

Sont proposés :

Commissaires titulaires

1. ROBIN Vincent
2. LAGUT Pascale
3. AMBLARD Pascal
4. MARTIN Michel
5. LAIGNEAU Jeanine
6. HABRARD Philippe
7. SEAUVE Michel
8. JOURDAN Yves

Commissaires suppléants

1. CHAPURLAT Alain
2. DESCOMBES Gilbert
3. DARNAT Gérard
4. ABRAHAM Louise
5. BOS Philippe
6. MEYNIER Henri
7. MELQUIOND Lionel
8. PERRIN Patrick

Contribuables propriétaires de bois



Mairie

1. GOBERT René
2. AMBLARD Jérémie

1. BEAUD Denis
2. FAURE André

Contribuables domiciliés hors de la commune

1. DELHOME Thierry
2. CHANAS Jean

1. CHARRIER Bernard
2. ROBEJEAN André.

Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet (jusqu'à 10 % du temps de travail, pas d'impact sur affiliation CNRACL).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu de la réorganisation du ménage des locaux de l'école, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'Adjoint Technique à temps non complet créé initialement pour une durée de 32.31 heures par semaine (temps de travail annualisé) par délibération du 05 décembre 2011, à 29.48 heures par semaine (temps de travail annualisé) à compter du 1^{er} septembre 2020,

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné. (Seuil d'affiliation : 28 heures/semaine).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;

ADOpte à l'unanimité des membres présents.



Mairie

Questions diverses :

- Devis voirie M. POCHON (4 588,00 €) ;
- Devis maintenance climatisation (2 passages par an) ;
- Chemin piétons Bois de l'Ane (suite aux réunions avec le Département on attend leurs accords concernant les travaux fait et le futur projet) ;
- Personnel cantine ;
- Préparation rentrée (protocole ok pour l'école et ménage) ;
- (Convention assistance ascenseur 2 visites par an 390 €, forfait de déplacement = 55 €, main d'œuvre = 70 € HT par heure) ;
- Commission travaux (le 14 septembre à 19h00 par mail) ;
- Présentation de l'avancement du site Internet (2 700 € et 536 € par an) ;
- Mur de soutènement ;
- Visite sénatrice ;
- Présences mariage ;
- Forum des ruralités engagées à Chateauneuf sur Isère le mardi 29 septembre 2020 ;
- Compte rendu église (Jeanine).

Permis de construire :

- Mme FAURE Eloise : Abri chevaux (Bas Saint Sauveur) ;
- M. POCHON Christophe : Maison individuelle (Les 7 Semaines).

Prochaine réunion du Conseil Municipal le Lundi 05 octobre 2020 à 19 h 30.